## Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement du 9 novembre 2022

## Vœu relatif au stationnement vélo sécurisé sur le Cours de Vincennes

## Déposé par Michel Roger et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen

Considérant la présence sur le Cour de Vincennes de deux citées scolaires, Hélène Boucher et Maurice Ravel, accueillant chacun un lycée et un collège ce qui représente plus de 2000 lycéen.ne.s;

Considérant que les élèves viennent de l'est parisien ;

Considérant la demande exprimée par les élèves et la communauté éducative de pouvoir bénéficier d'abris vélo sécurisés afin d'éviter les vols déjà constatés sur les simples arceaux déjà présents devant les établissements ;

Considérant que la crainte du vol est l'un des principaux freins au développement de la pratique du vélo ;

Considérant qu'il n'existe aucune possibilité d'aménager dans les établissements un parking vélo pour les élèves ;

Considérant que ce type d'abri sécurisé relève a priori du dispositif régional « véligo station » mis en œuvre en partenariat avec la Ville de Paris ;

Considérant la localisation de ces deux lycées situés à la jonction de la ligne 1 du métro et du tramway T3 et sur l'itinéraire de l'axe A du RER V ;

Considérant le travail mené par la Mairie du 20<sup>e</sup> pour réduire les conflits d'usage piétons-cycles constatés devant ces établissements ;

Sur proposition des élu.e.s communistes et citoyens du 20°, le Conseil du 20° arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris et Île de France Mobilité procèdent à l'installation d'un abri vélo sécurisé à proximité des citées scolaires Hélène Boucher et Maurice Ravel.